



FICHE D'AIDE À LA CONSTITUTION DU DOSSIER PROFESSIONNEL

EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE - SESSION 2025

SPÉCIALITÉS : MUSIQUE, ARTS PLASTIQUES ET ART DRAMATIQUE

À ADRESSER AU CDG 13 AVANT LE 3 FEVRIER 2025
PAR ENVOI POSTAL UNIQUEMENT

Les membres du jury prendront connaissance du dossier décrivant l'expérience professionnelle avant de recevoir le candidat en entretien. Seul l'entretien avec le jury donne lieu à une notation, le dossier décrivant l'expérience professionnelle n'est pas noté.

Rubriques intéressant toutes les spécialités

Curriculum vitae

Projet pédagogique

Titres et diplômes

Expérience professionnelle / Enseignement

- Enseignement dans un établissement (nature de l'établissement, description des fonctions exercées),
- Activités pédagogiques

Expérience professionnelle / Activités artistiques (Musique, Art dramatique)

Activité au sein d'un orchestre, ensemble instrumental ou vocal, d'un ballet, d'une compagnie (type de structure, descriptif de l'activité) ou d'une association

Concours nationaux, internationaux

Activité d'artiste interprète ou de comédien (décrire le champ d'activité)

Activité de soliste (décrire le champ d'activité)

Discographie, production théâtrale

Activité de composition (musicale, théâtrale)

Publications, éditions, articles de presse ou ouvrages publiés par ou à propos du candidat

Autres

ou Expérience professionnelle / Activités artistiques (Arts plastiques).

Participation à des expositions, salons, festivals (type de structure, nature et description de la prestation)

Cessions à des musées, organismes, fonctions

Présence d'œuvres dans des collections publiques ou privées

Commandes réalisées

Publications, éditions, site web, film, articles de presse ou ouvrages publiés par ou à propos du candidat

Formations en cours, stages et ateliers

Autres

Toute rubrique alimentée par le candidat devra obligatoirement être accompagnée d'un justificatif (photocopie) sur lequel son identité et les renseignements correspondants devront figurer.

Le dossier peut contenir également des reproductions de travaux, d'œuvres, de documents, de projets ou de publications.

En ce qui concerne la production d'œuvres personnelles, seules des présentations par photo, seront acceptées comme pièces complémentaires du dossier.